



Police
Locale
SAMSOM
5307

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE POLICE DU

24 septembre 2018

Séance publique

1. Modification budgétaire
2. Budget 2018 : Investissement inférieur à 30.000,00 euros HTVA
3. Budget 2018 : Approbation d'un cahier des charges
4. Cadre Officier : Mobilité 2018-02 : Désistement
5. Cadre Opérationnel : Appel à la mobilité 2018-04
6. Approbation du procès-verbal du 19 juin 2018

Début à 18h01.

Excusé : Monsieur PLUME et Madame LACROIX

Absents : Messieurs SOTTIAU, Michel ROMAIN, REVELARD et Mesdames DEPAIRE et DAVISTER.

Objet n°1 : Modification budgétaire

Le Conseil de Police,

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux;

Vu la circulaire ZPZ 8 du 18 octobre 2000 relative à la réforme de la police - directives concernant le budget et la comptabilité communale relative à la réforme des polices;

Vu l'Arrêté Royal portant le règlement général de la comptabilité du 5 septembre 2001 de la Police Locale;

Vu la circulaire ministérielle PLP 56 traitant des directives pour l'établissement du budget 2018 à l'usage des zones de police;

Considérant que la modification budgétaire n°1, service ordinaire, a pour objet d'adapter des crédits relatifs à la dotation fédérale de base et de la convention sécurité routière aux montants qui ont été publiés et reçus, d'intégrer un crédit pour la comptable spéciale, d'adapter les primes d'assurance loi, d'adapter au niveau des cotisations au service médical du travail de revoir les cotisations ainsi que l'étude sur la charge psychosociale, de prévoir les allocations (semaines volontaires de 4 jours, les allocations de disponibilité, ...), d'adapter les dépenses du personnel en fonction des départs et arrivées ainsi que l'index, d'injecter le boni du compte 2017 en adaptant les crédits de fonctionnement afin de faire face aux dépenses

prévisibles jusqu'à la fin de l'année 2018 ainsi que la constitution d'un nouveau fonds de réserve permettant de limiter l'augmentation des dotations communales futures, de verser un crédit supplémentaire de 40.000,00 euros sur le compte général 45401;

Considérant que la modification budgétaire n°1, service extraordinaire, a pour objet d'injecter le boni du compte 2017 en constituant un fonds de réserve extraordinaire pour faire face aux petits investissements limitant l'utilisation des emprunts, d'effectuer des investissements supplémentaires (informatique, véhicules) et cela sur fonds propres;

Oui le rapport de Monsieur Jean-Charles LUPERTO, Président;

DECIDE : à l'unanimité

Article 1er

D'approuver la modification budgétaire n°1 du budget 2018 du service ordinaire et du service extraordinaire.

Article 2

De transmettre copie de la présente délibération à Madame Anne-Sophie CHARLES, Comptable Spéciale.

Article 3

Copie de la présente sera transmise à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, à Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur et à Monsieur le Ministre des Affaires Intérieures de la Région Wallonne, pour approbation.

Approbation à l'unanimité

Objet n°2 : Budget 2018 : Investissement inférieur à 30.000,00 euros HTVA
--

Le Conseil de Police,

Vu l'article 11, 1er alinéa de la loi du 7 décembre 1998;

Vu l'article 33 de la loi du 7 décembre 1998 et l'article 234, alinéa 1er de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics;

Vu la loi du 16 février 2017 modifiant la loi du 17 juin 2013;

Vu l'arrêté royal Passation marchés publics du 18 avril 2017;

Vu l'arrêté royal Exécution marchés publics du 14 janvier 2013;

Vu le budget 2017;

Considérant qu'il est régulièrement inscrit au budget 2018 nombre de petites allocations relevant du service extraordinaire pour lesquelles il convient de fixer le mode de passation des marchés publics;

Attendu que dans le cadre de la sécurisation des bâtiments, il est nécessaire de placer des caméras de surveillance aux antennes de proximité et de Sombreffe;

Attendu qu'il est nécessaire d'acquérir de nouvelles chaises de bureau ainsi que des caissons mobiles;

Attendu qu'il est nécessaire d'acquérir une nouvelle valise ETT;

Attendu qu'il est nécessaire d'acquérir un siège bébé évolutif pour le service jeunesse et/ou le service aide aux victimes;

Attendu qu'il est nécessaire de remplacer les tenues CBRN qui sont périmées;

Attendu qu'il est nécessaire de payer la TVA sur l'UFED;

Attendu que dans le cadre de la virtualisation des postes de travail, il est nécessaire

d'acheter du matériel informatique ainsi que des nouveaux PC;
Oui le rapport de Monsieur Claude GREGOIRE, Chef de Corps;

DECIDE : à l'unanimité

Article 1er

Des marchés seront passés, sur base de crédits extraordinaires portés au budget, ayant pour objet les fournitures, les services ou les travaux suivants :

Article	Désignation	Estimation TVAC
330/72451	Placement de caméras de surveillance aux antennes de proximité et de Sombreffe	14.000,00 euros
330/74151	Chaises de bureau et caissons mobiles	5.000,00 euros
33001/74451	Une valise ETT	5.000,00 euros
33001/74451	1 siège bébé évolutif	450,00 euros
33001/74451	Tenues CBRN	5.695,00 euros
330/74253	TVA UFED	763,80 euros
330/74253	Matériel informatique et PC	9.450,00 euros

Article 2

Les marchés dont il est question à l'article 1er, pour un montant estimatif ne dépassant pas 30.000,00 euros HTVA, soit 36.300,00 euros TVAC seront passés sur simple facture acceptée.

Article 3

Vu l'arrêté royal Exécution marchés publics du 14 janvier 2013.

Article 4

Copie de la présente sera transmise, pour disposition, à Madame Anne-Sophie CHARLES, Comptable Spéciale ainsi qu'au service logistique.

Article 5

Copie de la présente sera transmise au Ministre de l'Intérieur pour information, et à Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur, pour approbation.

Approbation à l'unanimité.

Objet n°3 : Budget 2018 : Approbation d'un cahier des charges

Le Conseil de Police,

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux;

Vu les lois et arrêtés relatifs aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services, ainsi que les arrêtés d'exécution;

Attendu qu'il est nécessaire d'acquérir deux nouveaux véhicules d'interventions afin de remplacer ceux pour lesquels de nombreux frais sont à prévoir et qui seront déclassés;

Attendu qu'il sera fait appel au marché fédéral suivant :

➤ Accord-Cadre 2016 R3 010 - lot 26;

Attendu que pour la fourniture de cet achat, un crédit global de 100.000,00 € est prévu à l'article 330/743-52 du budget 2018 après modification budgétaire;

Oui le rapport de Monsieur J.-Ch. LUPERTO, Président;

DECIDE : à l'unanimité

Article 1er

D'avoir recours au marché fédéral n°accord-cadre 2016 R3 010 - lot 26 pour l'achat de 2 nouveaux véhicules d'interventions.

Article 2

D'imputer la dépense résultant de cet acquisition sur l'article 330/743-52 du budget 2018 - service extraordinaire où un crédit de 100.000,00 € est prévu après modification budgétaire.

Article 3

Copie de la présente sera transmise, pour disposition, à Madame Anne-Sophie CHARLES, Comptable Spéciale.

Article 4

Copie de la présente sera transmise au Ministre de l'Intérieur pour information, et à Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur, pour approbation.

Approbation à l'unanimité.

Objet n°4 : Cadre Officier : Mobilité 2018-02 : Désistement
--

LE CONSEIL DE POLICE

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux;

Vu l'Arrêté Royal du 30 mars 2001 portant sur la position juridique du personnel des services de police;

Vu l'Arrêté Royal du 5 septembre 2001 fixant l'effectif minimal du personnel opérationnel, administratif et logistique de la police locale;

Vu l'Arrêté Royal du 7 décembre 2001 déterminant les normes d'encadrement des membres du personnel de la police locale;

Vu la délibération du Conseil de Police du 29 mars 2018 approuvant l'appel à la mobilité 2018-02 pour un officier au service enquêtes et recherches;

Attendu que le seul candidat qui postulait s'est désisté au profit d'une autre zone de police;

Attendu que le candidat nous a fait part de son désistement dans son mail du 15 juin 2018;

Attendu qu'un nouvel appel à la mobilité 2018-03 a été approuvé en Conseil de Police en date du 19 juin 2018 pour le recrutement d'un officier au service enquêtes et recherches;

Attendu que cet appel à la mobilité 2018-03 avait été lancé afin de pallier à un éventuel manque de candidat et/ou un désistement;

Oùï le rapport de Monsieur Claude GREGOIRE, Chef de Corps;

DECIDE : à l'unanimité

Article 1er

De prendre en compte le désistement du candidat officier pour la mobilité 2018-02.

Article 2

Copie de la présente délibération sera transmise, pour disposition, à Madame Katty PARIS - Assistance administrative - Service Ressources Humaines ainsi qu'à la Police Fédérale - Service DGP/Mobilité.

Article 3

Copie de la présente sera transmise au Ministre de l'Intérieur et à Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur, pour approbation.

Approbation à l'unanimité.

Objet n°5 : Cadre Opérationnel : Appel à la mobilité 2018-04

LE CONSEIL DE POLICE

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux;

Vu l'Arrêté Royal du 30 mars 2001 portant sur la position juridique du personnel des services de police;

Vu l'Arrêté Royal du 5 septembre 2001 fixant l'effectif minimal du personnel opérationnel, administratif et logistique de la police locale;

Vu l'Arrêté Royal du 7 décembre 2001 déterminant les normes d'encadrement des membres du personnel de la police locale;

Vu la délibération du Conseil de Police du 29 mars 2018 approuvant l'appel à la mobilité 2018-01 pour un cadre moyen au service Interventions;

Attendu que le seul candidat qui postulait s'est désisté au profit d'une autre zone de police;

Vu la délibération du Conseil de Police du 19 juin 2018 approuvant l'appel à la mobilité 2018-03 pour un cadre moyen au service Interventions;

Attendu qu'aucune candidature n'a été remise pour cet appel à la mobilité;

Attendu que l'agent de police Philippe LEGROS a été pensionné en date du 1er avril 2018;

Attendu que de nombreux membres du personnel opérationnel - service interventions - bénéficient de la semaine de 4 jours;

Attendu qu'il faut pallier au remplacement d'un inspecteur principal au sein du service Interventions;

Attendu qu'il faut compenser le remplacement des membres du personnel du services interventions qui bénéficient de la semaine volontaire de 4 jours;

Attendu qu'il faut compenser le remplacement des membres du personnel qui bénéficient de la semaine de 4 jours par un cadre de base - service interventions;

Attendu qu'il faut pallier au remplacement de l'agent LEGROS par un cadre de base - Service Roulage;

Attendu que pour les vacances d'emploi pour :

- > un cadre moyen pour le service Interventions;*
- > un cadre de base pour le service Interventions;*
- > un cadre de base pour le service Roulage*

sont transmises à la Direction Générale des Ressources Humaines - Direction de la Mobilité et de la Gestion des Carrières, rue Fritz Toussaint, 47 à 1050 Bruxelles;

Attendu que la date ultime d'introduction des candidatures sera fixée par la Direction de la Mobilité et Gestion des carrières;

Attendu que la date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit intervenir sera déterminée par la zone;

Attendu que les candidats cadre moyen et cadre de base pour le service Interventions se présenteront devant une commission de sélection qui est la suivante :

- *Le Commissaire Divisionnaire Claude GREGOIRE, Chef de Corps;*
- *Le Commissaire Christophe LIEGEOIS, Service Interventions;*
- *Le Commissaire Guy DEJAFFE, Service Appui*
- *Madame Sophie PISART, Direction des Ressources Humaines, Secrétaire de la Commission de Sélection*
- *Le Commissaire Divisionnaire Daniel GOUKENS étant le suppléant;*
Attendu que les candidats cadre de base pour le service Roulage se présenteront devant une commission de sélection qui est la suivante :
- *Le Commissaire Divisionnaire Claude GREGOIRE, Chef de Corps;*
- *Le Commissaire Christophe LIEGEOIS, Service Interventions et Roulage;*
- *L'Inspecteur Principal Denis HUBERT, Service Roulage*
- *Madame Sophie PISART, Direction des Ressources Humaines, Secrétaire de la Commission de Sélection*
- *Le Commissaire Divisionnaire Daniel GOUKENS étant le suppléant;*
Attendu qu'il convient de faire appel à la mobilité 2018-04 pour le recrutement d'un cadre moyen (inspecteur principal de police) - Service Interventions;
Attendu qu'il convient de faire appel à la mobilité 2018-04 pour le recrutement d'un cadre de base (inspecteur de police) - Service Interventions;
Attendu qu'il convient de faire appel à la mobilité 2018-04 pour le recrutement d'un cadre de base (inspecteur de police) - Service Roulage;
Où le rapport de Monsieur Claude GREGOIRE, Chef de Corps;

DECIDE : à l'unanimité

Article 1er

D'approuver la procédure d'appel à la mobilité 2018-04 pour le recrutement

- *d'un cadre moyen - Service Interventions;*
- *D'un cadre de base - Service Interventions;*
- *d'un cadre de base - Service Roulage.*

Article 2

D'approuver la Commission de Sélection pour le cadre moyen et de base - Service Interventions :

- *Le Commissaire Divisionnaire Claude GREGOIRE, Chef de Corps;*
- *Le Commissaire Christophe LIEGEOIS, Service Interventions;*
- *Le Commissaire Guy DEJAFFE, Service Appui;*
- *Madame Sophie PISART, Direction des Ressources Humaines, Secrétaire de la Commission de sélection;*
- *Le Commissaire Divisionnaire Daniel GOUKENS étant le suppléant.*

Article 3

D'approuver la Commission de Sélection pour le cadre base - Service Roulage :

- *Le Commissaire Divisionnaire Claude GREGOIRE, Chef de Corps;*
- *Le Commissaire Christophe LIEGEOIS, Service Interventions;*
- *L'Inspecteur Principal Denis HUBERT, Service Roulage;*
- *Madame Sophie PISART, Direction des Ressources Humaines, Secrétaire de la Commission de Sélection;*
- *Le Commissaire Divisionnaire Daniel GOUKENS étant le suppléant.*

Article 4

Copie de la présente délibération sera transmise, pour disposition, à Madame Katty PARIS - Assistance administrative - Service Ressources Humaines ainsi qu'à la Police Fédérale - Service DGP/Mobilité.

Article 5

Copie de la présente sera transmise au Ministre de l'Intérieur et à Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur, pour approbation.

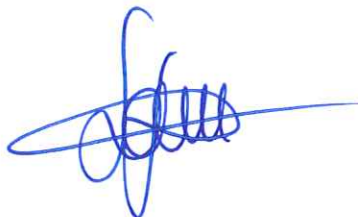
Approbation à l'unanimité.

Objet n°6 : Approbation du procès-verbal du 19 juin 2018 : Séance publique

Approbation à l'unanimité.

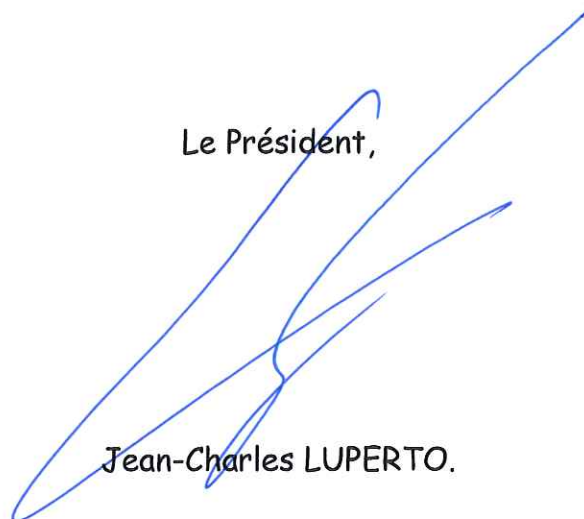
Fin de la séance publique à 18h13,

La Secrétaire de Zone,



Nathalie SACRE.

Le Président,



Jean-Charles LUPERTO.